Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2021

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE et SCIENCES POLITIQUES

Jeudi 9 septembre 2021

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Répartition des points

Dissertation	10 points
Étude critique	10 points

Le candidat traitera un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2

ET une étude critique de documents au choix parmi les études 1 et 2.

Il précisera sur la copie les numéros de sujets choisis pour la dissertation et l'étude critique de documents.

Dissertation 1

Peut-on parler d'un nouveau rapport des sociétés à leurs milieux à partir du XIX^{e} siècle ?

Dissertation 2

Quels rôles jouent les États dans l'élaboration et la protection des connaissances ?

Le candidat traitera une étude critique de documents au choix parmi les études 1 et 2.

Étude critique de documents 1 : La complexité de la construction de la paix

En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, mettez en évidence les acteurs, les moyens et les difficultés pour construire la paix.

Document 1

Jusqu'à la fin, les opérations militaires portèrent de l'ombre aux négociations de paix. « En hiver, nous négocions ; en été nous combattons » affirmait l'un des négociateurs. Jusqu'au bout, Mazarin continua cet effort de guerre pour obtenir une paix avantageuse. Jusqu'au traité, il joua la carte de l'alliance suédoise.

Les négociateurs furent nombreux en Westphalie avec 194 souverainetés représentées. Âgés en moyenne de 45 à 49 ans, 40% d'entre eux avaient déjà une expérience diplomatique. Parmi les négociateurs, nombreux étaient des juristes de profession : d'où le goût du plaidoyer, de l'argutie[1] juridique, de la procédure écrite, de la prudence aussi.

Les discussions furent lentes en raison de l'éclatement [des discussions] en deux villes et des correspondances difficiles avec les souverains. À cela s'ajoutait le poids des fausses nouvelles, des lettres interceptées, des révélations de l'espionnage. Le congrès fut néanmoins l'occasion d'un immense travail de réflexion et de proposition.

Prenons l'exemple de la France. La décision politique était soumise à des contraintes qui n'étaient pas seulement formelles. Mazarin était le chef d'orchestre de la diplomatie française, mais il rendait compte de ses plans au conseil, à la régente – elle n'approuva pas sa politique, semble-t-il, à l'égard des propositions d'Espagne en 1647 – et aux princes de la famille royale. Le dialogue entre la diplomatie royale et ses négociateurs avait aussi ses vertus : de Paris, un courrier tous les dix jours faisait le point sur la position française, avec des commentaires du secrétaire d'État Brienne, revus par Mazarin ; de Westphalie arrivaient les avis des négociateurs. [...]

Pour la défense de la sainte foi[2], la France était là dans une position ambiguë. […] Les alliés de la France étaient protestants et le premier d'entre eux, la Suède, voulait faire de l'Allemagne une vaste zone réformée.

Source : Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe XVII-XVIII^e siècles*, Presses Universitaires de France, 1992

[1] argutie désigne ici un raisonnement pointilleux.

[2] sainte foi désigne ici la religion catholique.

Document 2

Kofi Annan et Yasser Arafat au siège de l'ONU le 5 mars 1997 pour discuter de la mise en oeuvre du processus d'Oslo



Source : UPI (United Press International)

Étude critique de documents 2 : Le château de Versailles, un patrimoine valorisé qui contribue au rayonnement de la France

En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez que Versailles s'impose comme un patrimoine mondial au service du rayonnement de la France.

Document 1

Le 30 juin 1923, John D. Rockefeller et son épouse Abby assistent à une fête organisée au château de Versailles, au bénéfice de la restauration du domaine. Le philanthrope se trouve bouleversé par ce qu'il découvre ; la situation de l'historique demeure royale est plus que critique : les statues ploient sous le poids des années, les parquets s'affaissent, les ors pâlissent...
Contrairement à son père et aux milliardaires américains d'alors, John D. Rockefeller s'intéresse à l'art et à la beauté. Ses goûts l'ont mené en France, où il développe une profonde affection pour le patrimoine français. En 1923, il confie au Président de la République Raymond Poincaré : « *J'ai une nouvelle fois été subjugué par la beauté de son [la France] art, la splendeur de son architecture et la richesse de ses parcs et de ses jardins* ». Rockefeller considère par ailleurs le château de Versailles comme un patrimoine international plus que national : une action de préservation est donc nécessaire, afin que ce château historique continue à susciter l'admiration et à inspirer le monde entier.
En 1924, John D. Rockefeller envoie une lettre au Président de la République française, Raymond Poincaré : le philanthrope souhaite apporter à la France une aide financière d'un million de dollars, soit 20 millions de francs, pour la restauration de plusieurs éléments du patrimoine hexagonal : « *Je considérerais comme un privilège s'il m'était permis de contribuer à ce résultat en mettant un million de dollars à disposition* ». Sur ces 20 millions de francs, 10 millions sont alloués à la restauration du domaine de Versailles. Raymond Poincaré, membre de la Société des Amis de Versailles depuis 1913, ne connaît que trop bien l'état du domaine de Versailles. Il s'empresse donc d'accepter cette proposition du philanthrope américain. […]
En 1936, soit plus de dix ans après sa première donation, et à l'invitation du gouvernement français, John D. Rockefeller et son épouse assistent à l'inauguration de l'avenue qui portera désormais leur nom : l'avenue Rockefeller, bordant le château de Versailles. Le gouvernement français, en la présence du ministre Jean Zay, reconnaît et applaudit l'action philanthropique du mécène américain. […]
L'engagement de Rockefeller, considéré dès l'origine comme une aide temporaire exceptionnelle de la période d'après-guerre, a encouragé l'action étatique : dès 1924, l'Assemblée vote l'attribution annuelle de 4 millions de francs destinés au seul domaine de Versailles. Cette somme passera, en 1932, à 5 millions de francs annuels.
Le nom de Rockefeller se trouve à jamais lié à l'histoire du Château. L'engagement de John D. Rockefeller préfigure l'engagement de la génération suivante dans la poursuite de cette entreprise philanthropique. En 1954, le *Rockefeller Brothers Fund*[1] annonce

[1] Fondation philanthropique des frères Rockefeller

une contribution de 100 millions de francs pour la restauration du Hameau de la Reine, du Petit Trianon et du Pavillon français. Bien plus, l'engagement de Rockefeller est à l'origine de la constitution d'un réseau de mécènes, aussi admiratifs du Château que de l'action philanthropique de l'Américain.
Ce mouvement se poursuit encore aujourd'hui par l'intermédiaire de *The American Friends of Versailles*[2] qui, depuis 1998, perpétue cette tradition de générosité américaine en faveur du château de Versailles.

Source : site Internet de l'établissement du château de Versailles.
Consulté le 3 septembre 2020

[2] Fondation des amis américains de Versailles

Document 2

Principaux pays d'origine des visiteurs du château de Versailles	Visiteurs en %
Allemagne	4
Australie	2
Brésil	4
Canada	3
Chine	13
Corée du Sud	4
Espagne	3
États-Unis	16
France	19
Italie	4
Japon	4
Mexique	2
Royaume-Uni	3
Russie	2

Source : d'après le rapport d'activité 2019 du château de Versailles, publié sur le site Internet de l'établissement du château de Versailles. Consulté le 3 septembre 2020

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.